

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE YVERNÈS

Chronique de statistique judiciaire : les faillites et les liquidations en France

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 94-98

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__94_0

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE

LES FAILLITES ET LES LIQUIDATIONS JUDICIAIRES EN FRANCE

C'est le titre III du Code de commerce (loi du 28 mai 1838) qui régleme les *faillites* ; mais on sait que ses dispositions ont été modifiées par la loi du 4 mars 1889, qui a créé en faveur du débiteur malheureux et de bonne foi une situation nouvelle, qu'elle a appelée la *liquidation judiciaire*.

Le mouvement de ces sinistres commerciaux, faillites et liquidations judiciaires, fait connaître l'état plus ou moins prospère du commerce et de l'industrie. Aussi la statistique du ministère de la justice entre-t-elle, à cet égard, dans des détails dont la connaissance est des plus utiles aux économistes. Nous en extrayons ci-dessous les indications les plus intéressantes.

I. Faillites (1817-1889). — Il résulte des chiffres suivants que de 1817 à 1889, la progression des faillites a été constante :

Faillites ouvertes (Nombres moyens annuels)

1817-1826	1.227	1861-1865	4.837
1840	2.618	1866-1870	5.327
1841-1845	2.893	1871-1875	4.958
1846-1850	3.493	1876-1880	5.833
1851-1855	2.937	1881-1885	7.313
1856-1860	3.994	1886-1889	7.816

Si le chiffre de 1851 à 1855 offre comparativement à celui de 1846-1850 une diminution, c'est parce que l'élévation de ce dernier était due aux circonstances exceptionnelles de 1847, année de disette et de misère, pendant laquelle il avait été déclaré 4.762 faillites. La réduction de 1871-1875 par rapport à 1866-1870 s'explique par les événements de 1870-1871 et par les lois des 22 avril et 6 septembre 1871, relatives aux suspensions et cessations de paiements survenues du 10 juillet 1870 au 31 décembre 1871. Mais, en réalité, le chiffre des faillites nouvelles a triplé de 1840 à 1889 ; celui de 1888, dernière année pendant laquelle l'ancienne réglementation a reçu sa pleine application, s'élève à 7.754, supérieur de 5.136 unités au nombre de 1840.

Depuis 1876, la statistique fait connaître l'industrie ou le commerce exercé par le failli. C'est le commerce de l'alimentation qui est le plus fréquemment frappé : 1852 faillites, en moyenne, de 1876 à 1880 ; 2.331 de 1881 à 1885 et 2.457 de 1886 à 1890. C'est le tiers environ du total. Voici d'ailleurs, à ce point de vue, comment se répartissent les faillites ouvertes de 1876 à 1890 :

		Chiffres moyens annuels		
		1876-1880	1881-1885	1886-1890
Industrie et commerce	de l'alimentation.	1.852	2.331	2.457
	du vêtement	1.064	1.139	1.141
	des logeurs.	434	702	798
	du bâtiment	278	437	387
	du bois	229	285	286
	des métaux.	251	263	298
	textile.	261	295	248
	de luxe	281	304	290
	des transports.	174	220	236
	du cuir	220	224	214
Autres industries ou commerces.		789	1.113	1.147

En ce qui concerne le mode d'ouverture des faillites, on constate que les créanciers ont pris de plus en plus fréquemment l'initiative de la poursuite :

	Nombres proportionnels sur 100 des faillites ouvertes		
	sur la déclaration du failli	sur les poursuites des créanciers	d'office
1844-1845	59	34	7
1846-1850	61	34	5
1851-1855	56	37	7
1856-1860	58	35	7
1861-1865	59	35	6
1866-1870	49	46	5
1871-1875	45	49	6
1876-1880	41	52	7
1881-1885	38	56	6
1886-1890	36	57	7

Les nombres proportionnels suivants font connaître les motifs de clôture des faillites réglées au cours des dix périodes quinquennales susindiquées :

	Concordat	Liquidation		Insuffisance d'actif	Jugement déclaratif rapporté
		de l'actif abandonné	de l'union		
1844-1845	45 %	•	27 %	25 %	3 %
1846-1850	48 —	•	30 —	18 —	4 —
1851-1855	38 —	•	37 —	21 —	4 —
1856-1860	32 —	3 %	42 —	20 —	3 —
1861-1865	27 —	6 —	41 —	23 —	3 —
1866-1870	22 —	5 —	40 —	30 —	4 —
1871-1875	18 —	5 —	37 —	36 —	4 —
1876-1880	14 —	4 —	38 —	40 —	4 —
1881-1885	12 —	4 —	35 —	44 —	5 —
1886-1890	10 —	4 —	30 —	51 —	5 —

Il résulte de ce tableau que la diminution du nombre des concordats ne s'est pas arrêtée depuis 1846-1850. L'augmentation du chiffre des faillites closes pour insuffisance d'actif démontre que les intérêts engagés dans les entreprises commerciales ont été de moins en moins sauvegardés.

Si l'on recherche quelle a été, d'après le montant des passifs, l'importance des faillites terminées par concordat ou par liquidation soit de l'actif abandonné, soit de l'union, les seules pour lesquelles le renseignement peut être obtenu, on constate que la répartition proportionnelle s'opère tous les ans à peu près de la même manière :

	Nombres proportionnels sur 100 Montant des passifs				
	5,000f et moins	5,001 à 10,000f	10,001 à 50,000f	50,001 à 100,000f	Plus de 100,000f
1844-1845	9	17	51	12	11
1846-1850	12	17	47	12	12
1851-1855	15	21	45	10	9
1856-1860	14	20	47	10	9
1861-1865	13	20	46	11	10
1866-1870	12	19	47	11	11
1871-1875	10	17	48	12	13
1876-1880	11	16	47	12	14
1881-1885	11	16	48	13	15
1886-1890	11	15	46	13	15

Le nombre des faillites importantes s'est accru de 1841 à 1890 : la proportion de celles dont le passif excédait 50.000 francs, est montée de 19 % en 1851-1855 à 28 % en 1886-1890 ; les chiffres réels étaient, pour la première période de 441 par an, et pour la seconde de 853. Enfin, le montant moyen annuel du passif s'est élevé de 250 %, ainsi qu'on peut le constater :

	Passif		
	hypothécaire	privilegié	chirographaire
1851-1855.	13.948.552 ^f	4.186.657 ^f	97.148.790 ^f
1856-1860.	15.347.917	5.180.389	139.561.326
1861-1865.	17.804.623	6.746.431	177.627.209
1866-1870.	18.837.217	6.619.120	186.844.466
1871-1875.	19.687.757	7.889.937	178.390.054
1876-1880.	21.545.530	10.773.798	230.211.035
1881-1885.	20.659.497	9.252.840	256.580.818
1886-1890.	27.367.951	23.564.115	357.187.626

Dans les mêmes faillites, le montant moyen annuel de l'actif avait été :

En 1851-1855, de. . . .	39.507.244 ^f	En 1871-1875, de. . . .	63.540.264 ^f
En 1856-1860, de. . . .	49.329.148	En 1876-1880, de. . . .	78.076.595
En 1861-1865, de. . . .	62.741.125	En 1881-1885, de. . . .	77.393.978
En 1866-1870, de. . . .	61.347.274	En 1886-1890, de. . . .	131.187.598

Il en résulte que si les créanciers privilégiés et hypothécaires avaient été complètement désintéressés par le prélèvement sur l'actif des sommes qui leur étaient dues, il ne se serait trouvé pour être distribué au marc le franc entre les créanciers chirographaires que les sommes suivantes :

1851-1855.	21 ^f 60 %	1871-1875.	20 ^f 01 %
1856-1860.	20 94 —	1876-1880.	19 80 —
1861-1865.	21 50 —	1881-1885.	18 50 —
1866-1870.	18 91 —	1886-1890.	21 14 —

Mais ce n'est là qu'une appréciation d'ensemble. Voici quels ont été, pour les mêmes périodes et en chiffres proportionnels sur 100 les dividendes réellement convenus ou obtenus :

	Concordat						Liquidation de l'actif abandonné ou de l'union					
	Moins de 10 o/o	10 à 25 o/o	26 à 50 o/o	51 à 75 o/o	76 à 99 o/o	100 o/o	Moins de 10 o/o	10 à 25 o/o	26 à 50 o/o	51 à 75 o/o	76 à 99 o/o	100 o/o
1851-1855.	8	53	29	4	6	—	39	39	16	4	2	—
1856-1860.	5	52	33	3	7	—	37	38	19	4	2	—
1861-1865.	4	51	35	4	6	—	37	38	19	4	2	—
1866-1870.	6	46	36	5	7	—	40	37	18	3	2	—
1871-1875.	4	45	37	4	10	—	41	36	17	3	3	—
1876-1880.	5	43	37	5	10	—	41	36	17	4	2	—
1881-1885.	5	47	31	4	1	9	42	37	16	3	1	1
1886-1890.	8	52	28	3	1	8	47	35	13	3	1	1

II. Faillites et liquidations judiciaires (1889-1907). — Les cessations de paiement ont été plus nombreuses en 1901-1905 qu'en 1896-1900 et qu'en 1889-1895 :

	Cessations de paiement		Totaux
	Faillites	Liquidations judiciaires	
1889-1895.	6.131	2.663	8.794
1896-1900.	6.390	2.737	9.127
1901-1905.	6.426	2.845	9.271

En 1906 et en 1907, le mouvement de ces procédures accuse une diminution très sensible : 6.139 faillites et 2.790 liquidations judiciaires en 1906 et 5.706 faillites et 2.400 liquidations judiciaires en 1907. La situation ne s'est donc pas aggravée dans ces derniers temps.

Les faillites et liquidations judiciaires closes ont pris fin dans les conditions suivantes :

MODES de solutions	FAILLITES					LIQUIDATIONS JUDICIAIRES				
	Moyennes annuelles			Chiffres absolus		Moyennes annuelles			Chiffres absolus	
	1889-1895	1896-1900	1901-1905	1906	1907	1889-1895	1896-1900	1901-1905	1906	1907
Concordat	612	708	613	590	551	894	892	916	847	823
Abandon d'actif	235	252	221	208	195	381	330	320	313	280
Union	1.756	1.791	1.580	1.553	1.387	291	533	575	563	188
Insuffisance d'actif . .	3.509	3.592	3.875	3.859	3.569	386	521	797	1.029	671
Autres solutions . . .	391	417	461	455	403	346	402	199	21	218

Les procédures terminées par concordat ou liquidation soit de l'actif abandonné soit de l'union se décomposent ainsi au point de vue du montant total de leur passif :

PASSIF	FAILLITES					LIQUIDATIONS JUDICIAIRES				
	1889-1895	1896-1900	1901-1905	1906	1907	1889-1895	1896-1900	1901-1905	1906	1907
5.000 ^f et moins . . .	111	470	451	420	121	198	274	281	276	262
5.001 à 10.000 ^f . . .	448	501	426	411	362	253	307	326	304	293
10.001 à 50.000 . . .	1.157	1.198	1.035	1.007	890	709	779	778	779	698
50.001 à 100.000 . . .	277	283	211	243	230	191	175	193	179	154
Plus de 100.000 . . .	311	299	288	270	227	218	220	230	225	184

Voici quel a été le montant annuel des passifs :

	Faillites			Liquidations judiciaires		
	Passif			Passif		
	hypothécaire	privilegié	chirographaire	hypothécaire	privilegié	chirographaire
1889-1895	16.420.202 ^f	14.090.824 ^f	305.723.136	11.495.626 ^f	4.557.749 ^f	111.672.806 ^f
1896-1900	11.031.809	6.653.473	178.795.430	15.669.856	7.213.180	150.502.105
1901-1905	9.816.955	6.129.135	156.872.415	18.279.999	17.057.428	132.471.530
1906	6.869.549	7.250.328	803.080.019	56.208.706	14.272.981	197.049.967
1907	7.692.449	6.087.145	129.858.120	13.778.687	11.089.514	73.959.595

Dans les mêmes faillites et liquidations judiciaires le montant annuel de l'actif avait atteint les moyennes suivantes :

	Faillites	Liquidations judiciaires	Faillites	Liquidations judiciaires
1889-1895	115.417.486 ^f	66.967.514 ^f	1906	51.737.813 ^f
1896-1900	43.648.969	70.621.542	1907	27.041.392
1901-1905	39.117.761	70.812.210		47.035.695

En admettant que les créances privilégiées et hypothécaires aient été intégralement payées sur la masse de l'actif, il ne restait, pour être distribuées aux créanciers chirographaires, que des sommes qui, réparties entre eux au marc le franc ont produit les dividendes moyens annuels ci-après :

	Faillites	Liquidations judiciaires	Faillites	Liquidations judiciaires
1889-1895	27 ^f 77 %	45 ^f 49 %	1906	13 ^f 40 %
1896-1900	14 52 —	31 70 —	1907	9 23 —
1901-1905	14 75 —	26 78 —		22 43 —

Les genres d'industrie et de commerce qui sont le plus fréquemment frappés sont indiqués dans le tableau ci-dessous, qui contient, à cet égard, les résultats applicables aux cinq dernières années :

		Faillites et liquidations judiciaires				
		1903	1904	1905	1906	1907
Alimentation		2.280	2.612	2.324	2.203	1.904
Boissons.		1.622	1.318	1.509	1.232	1.255
Restaurants, hôtels		517	815	783	568	537
	du vêtement.	1.119	1.220	1.108	1.089	.942
	des métaux	523	593	570	684	527
	du bois.	488	398	394	471	407
Industries	du bâtiment.	456	587	605	456	611
et	des produits chimiques	299	266	253	300	238
commerces	du cuir.	429	355	293	243	255
	des transports.	180	163	184	233	168
	de l'ébénisterie.	222	225	227	163	156
	textiles.	162	204	182	131	146

Maurice YVERNÈS.